

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 27 (1889)
Heft: 3

Artikel: Le téléphone et le phonographe expliqués à tous
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-190855>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR

2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Le bon vieux temps.

Tous nos lecteurs ont sans doute remarqué, dans la décoration des cathédrales gothiques et autres monuments religieux du moyen-âge, des figures grotesques et grimaçantes, des êtres immondes, des monstres, des diables à longue queue et autres sculptures bizarres ou satiriques, dont quelques-unes ont des attitudes très libres. On en trouvera du reste de nombreux exemples en examinant un peu en détail le portail de la cathédrale de Lausanne, ainsi que les anciennes stalles du chœur, qui ont été transférées à Chillon. Certaines sculptures de celles-ci sont d'un burlesque vraiment incroyable :

C'est un animal, avec une double tête d'homme et une double queue de poisson ; — c'est un renard encapuchonné, assis dans sa chaire, et prêchant à des poules naïvement attentives ; — c'est un groupe de trois têtes humaines accolées, vomissant des tortues, des lézards, des serpents, etc., etc. ; — c'est bien d'autres sujets encore dont on n'ose guère faire la description.

Pour se rendre compte de ces excentricités, il faut remarquer qu'elles appartiennent, pour la plupart, à une époque où l'on voyait expirer en Suisse la vieille société catholique, où les gens d'église, les cérémonies et les pratiques de l'église étaient pour les nouveaux croyants, pour le peuple qui s'éclairait peu à peu, des objets de dérision et de moquerie ; où les artistes sculpteurs et peintres, sortis du peuple, traduisaient sur la pierre, le bois ou le métal, les sentiments et les critiques du peuple.

Ce renard, en capuchon, par exemple, c'est un moine qui veut séduire le populaire ; c'est un fauteur de mauvaises doctrines ; c'est un marchand d'indulgences.

Cette triple tête, vomissant des êtres immondes, ce sont les prédicateurs qui lancent des paroles délétères et mensongères pour combattre la vérité, qui commencent à se faire jour sur le sol de l'Helvétie.

Les lignes suivantes, qui nous ont été communiquées par un de nos lecteurs, M. J.-G. R., et qui ont pour objet quelques-unes des fêtes populaires du moyen-âge, ne font que confirmer ce qui précède :

« Les usages et les mœurs, comme les productions de l'art du moyen-âge, offrent un singulier mélange de gravité et de plaisanterie bouffonne, de pureté idéale et de grotesque obsénité. Les fêtes populaires de ces temps, telles que la *Fête des ânes*, la *Fête des fous*, celle des *Innocents*, sont tout particulièrement à citer, vu les velléités satiriques qu'elles insinuaient au peuple, et l'ironie avec laquelle elles mettaient en scène les cérémonies du culte, en face du pouvoir même le plus respecté.

Ce fut là, pendant longtemps, la seule arme dont disposât la multitude pour exprimer son mécontentement et ses aspirations à l'indépendance.

Il était fort curieux de voir, dans un temps où la papauté était toute puissante, des fêtes dans lesquelles, comme à Paris, on représentait le clergé conduisant processionnellement un renard couvert de vêtements pontificaux, la tiare ou la mitre sur la tête, la crosse entre les pattes. C'est ce qui se faisait à la *Fête des fous*.

A cette époque de compression, d'asservissement, dans ces temps où la force primait le droit, ces amusements avaient l'avantage — soupapes de sûreté morales — de donner pacifiquement essor au mécontentement des masses. Est-ce peut-être pour cela qu'ils étaient tolérés ?

Quoi qu'il en soit, ces fêtes, qui préludèrent aux *mystères* et aux pièces comiques, jouées dans les églises d'abord, et ensuite sur les cimetières dont les temples étaient entourés, furent les premiers jeux scéniques, les précurseurs du théâtre proprement dit et digne de ce nom.

La *Fête des fous* se célébrait à l'époque de Noël ou du jour de l'An. On y prenait à tâche de travestir les plus saintes pratiques du culte. Les autels étaient chargés de viandes ; on man-

geait, on buvait ; on se livrait à toutes sortes de facéties. De l'église on se rendait dans les rues, où la gaité un peu scandaleuse de ceux qui composaient le cortège, se communiquait aux spectateurs.

Dans la *Fête des Innocents*, l'office et le chœur étaient livrés à des enfants. Revêtus d'ornements retournés, ou vieux et usés, ils parodiaient aussi les *augustes* cérémonies du culte avec la pétulance propre à leur âge.

Quant à la *Fête des ânes*, qui avait lieu à la Circoncision, elle était ainsi désignée parce qu'on y faisait figurer, montés sur des ânes, des personnages de l'Écriture. Elle avait pour objet de rappeler la fuite de la Sainte-Famille en Égypte, lors du massacre des Innocents ordonné par Hérode. Le principal personnage était une jeune fille choisie entre les plus belles de l'endroit pour représenter la Vierge-Marie, portant dans ses bras un bel enfant, et montée sur un âne richement caparaçonné. L'évêque et le clergé marchaient à sa suite et se rendaient ainsi en procession à l'église pour y chanter la messe. La Vierge et l'enfant Jésus, toujours sur leur âne, prenaient place à droite de l'autel.

Mais ce qui donnait à cette cérémonie un caractère burlesque et tout à fait indigne de la sainteté du lieu, c'est que la plupart des hymnes, qu'on chantait sur le ton le plus faux, étaient terminés par le singulier refrain : hihan ! hihan ! pour imiter le braiement de l'âne, « en l'honneur duquel on finissait aussi par chanter des cantiques », dit Lamé Fleury.

Nous ajouterons — détail typique — que cet élément grotesque, qui se mariait alors à ce qu'il y avait de plus saint, se trouve reproduit sur le marbre et sur le bois. Les façades des églises, les stalles du chœur, offraient des créations monstrueuses et même des détails indécentes. »

Le téléphone et le phonographe expliqués à tous.

Rien, en fin de compte, de plus simple, rien de plus facile à comprendre

que le fonctionnement de ces admirables appareils.

Qu'est-ce que le son, sinon une vibration transmise par l'air ambiant jusqu'au tympan de l'auditeur qu'elle « frappe », qu'elle ébranle de façon à éveiller dans son cerveau, par l'intermédiaire des nerfs, la sensation requise ?

Or, la voix humaine n'est qu'une succession de sons, de vibrations, dont le ton, le timbre, les innombrables inflexions dépendent de la nature des ondes sonores développées par les mouvements du larynx et de la langue, de leur rythme, de leur plus ou moins d'amplitude et d'intensité.

Si l'on parle devant une plaque vibrante, reproduisant, grâce à l'élasticité de l'air, toutes les vibrations de la voix et les transmettant, par l'intermédiaire d'électro-aimants et de fils métalliques, à une autre plaque vibrante, celle-ci vibrera de la même façon que la première, rééditera, par conséquent, les mêmes sons, et l'oreille placée tout contre la plaque réceptrice entendra et reconnaîtra la voix de l'interlocuteur invisible.

C'est le téléphone !

Supposez maintenant que la plaque vibraute soit munie en-dessous d'une pointe aigüe, d'un stylet, devant lequel tourne, d'un mouvement régulier, un cylindre recouvert d'une matière plastique et molle, de cire, par exemple. Chacune des vibrations se traduira par une courbe, par un signe cabalistique gravé à la surface du cylindre.

Si, ensuite, on replace ce cylindre et qu'on le fasse tourner contre la pointe d'un stylet absolument semblable disposé au-dessous d'une autre plaque vibrante analogue à la première, en suivant les méandres et en heurtant les creux des courbes inscrites à la surface du cylindre, le stylet imprimera nécessairement à la plaque une série de vibrations reproduisant les sons, c'est-à-dire les paroles, dont l'ondulation avait, au début, tracé ces hiéroglyphes.

C'est le phonographe !

Pendant une expérience donnée il y a quelques semaines au club de la presse à Londres, on a pu entendre un morceau de piston joué pour la centième fois par le cylindre phonographique qui l'avait emmagasiné plusieurs mois auparavant à New-York, un air sifflé à deux mille lieues de l'autre côté de l'eau par la célèbre siffleuse américaine miss Shaw, les ordres donnés par M. Edison lui-même, dans son atelier, avec le murmure de la foule des ouvriers, le grondement des machines, le son des marteaux frappant le métal, etc.

Anciennes coutumes vaudoises.

Les faits allégués et prouvés par témoins, dans un procès intenté par Marguerite Perret, de Bussigny, à Jean-Jaques Jaccoud, de Montaubion, en 1733, devant le vénérable Consistoire de Lausanne, révélent les détails suivants sur la coutume de contracter des promesses de mariage par une formalité qui consistait à *boire en nom de mariage*.

La fille Perret était en condition à Lausanne, chez M. le conseiller de Sévery. Jaccoud, valet de chambre du voisinage, désirant l'épouser, chargea son ami, Samuel Clément, de parler à M^{me} de Sévery pour obtenir son consentement à cette union. Cette ambassade réussit, et les maîtres de Marguerite accordèrent le vin qui devait consacrer les fiancailles.

Une première fois, il avait été bu en présence seulement d'un témoin et demi. Pour rendre les promesses tout à fait authentiques, il fut convenu quelques jours après qu'aux témoins Pierre Barraud, qui comptait pour un, et Susanne Valet, qui ne comptait que pour un demi témoin, on ajouterait Samuel Clément, et que l'on recommencerait toute la cérémonie.

Elle eut lieu à l'office, chez M. de Sévery, et l'on veilla scrupuleusement à ce que toute informalité fût évitée. Le vin ayant été accordé de nouveau, Jaccoud pria Susanne Valet d'aller le prendre à la cave durant une absence qu'il devait faire pour allumer le feu chez son maître ; mais la fille Perret s'y opposa, ne voulant pas souffrir qu'une partie de la cérémonie eut lieu en l'absence du principal intéressé. Celui-ci étant de retour, le vin fut apporté. Barraud en versa dans deux verres, mais ce fut Jaccoud qui le mêla. Puis il s'adressa à sa fiancée dans les termes suivants : « Est-ce de bon cœur et ne vous repentez-vous point ? » Alors ils burent en nom de mariage. Les témoins considérèrent cet acte comme sérieux et non point comme un badinage.

Jaccoud promit à Marguerite de lui acheter le tablier, les bas, les souliers et la toile. Il fut parlé un peu vaguement d'une chemise et d'une *gravatte*. Enfin le futur époux invita tous les assistants à ses noces, qui devaient durer trois jours. Après cela il eut l'entrée de la maison, fut admis à fréquenter Marguerite Perret et la conduisit souvent le dimanche à la promenade. Cela lui fut permis parce que l'opinion générale admettait alors que les promesses faites en buvant en nom de mariage étaient obligatoires.

Plus tard, hanté par la jalousie, depuis qu'il avait appris que quelques années auparavant Antoine Fléchère avait donné à Marguerite de la mouseline de foire, Jaccoud contesta la valeur de ses promesses et refusa de suivre à la célébration du mariage. Cependant, malgré l'assistance que lui prêta le célèbre avocat Millot, il paraît n'avoir pas eu grande confiance dans sa cause. En effet, il chercha à circonvenir les témoins, qui durent lui rappeler que le serment qu'ils avaient prêté les obligeait à dire toute la vérité, ce qu'il essaya en vain de contester.

Nous regrettons de n'avoir pu, malgré toutes nos recherches, parvenir à connaître l'issue du procès. Il est fort possible que Jaccoud se soit repenti de son manque de foi, que les noces aient eu lieu et qu'on oublie le procès en *becant*, comme l'écrivait le greffier du Consistoire, pour la troisième fois et pendant trois jours, en nom de mariage. H. C.

On serviço bin pâyî.

Quand on n'a ni tsédau, ni appliâ, mâ qu'on a tot parâi cauquiès cartérons dè terra, que le sâi voutra âo qu'on l'aussè ein amodiachon, on est d'obedzi, s'on vâo vouâgni on pou dè fromeint, et se l'est trâo liein po portâ la lotta, dè demandâ on tsai à cauquon po tserriyi lo bumeint. Se l'est on pourro diablo qu'a fauta d'eimprontâ on appliâ, lè vesins lâi font cein coumeint on serviço et ne font rein pâyî, kâ per tsi no on est pas tant vouâteint po teindrè on coup dè man à n'on vesin ; et s'on citoyein a fauta d'on part dè voiadzo avoué lo tsai âo de n'a vouarba dè tserri, nion ne lâi refusè. C'est tot coumeint quand cauquon vâo bâti, tsacon est prêt à lâi allâ queri on tsai dè marain, dè sablia, dè tsau, dè pierrès âo dè tiolès. Et n'ia rein dè pe bio què dè dinsè vivrè ein frâres-compagnons.

Binsu que decé, delé, y'ein a adé que renasquont dè s'offri, et que tserstont dâi z'estiusès po refusâ on serviço, coumeint cé gaillâ, on certain Sami Pequatruffa, qu'étâi z'u cutsi dza dévai lo né, on certain dzo, et qu'out cauquon que tenaillivè sa porta et que va tapâ à sa fenêtra.

— Doo tou Sami ? se lâi fâ cé que pèlliétâvè.

— Et se ne droumessé pas, que voudriâ-tou ? lâi repond Sami.

— Voudré tè demandâ se t'ariâ la bontâ dè veni mè queri on tsai dè tiolons déman ?

— Ye dormo, lâi repond Sami...

Et lo vesin dut allâ vouâiti cauquon d'autro.